



Paris le 06/04/2020
17H40

Affectation du résultat 2019 – Impact Covid 19

L'année 2020 a débuté par les incertitudes liées à l'épidémie de Covid-19, qui s'est accélérée depuis la mi-mars.

Le Groupe ALLEN a mis en place des mesures de prévention et d'organisation, suivant les recommandations des Autorités Sanitaires, visant à limiter les impacts et la propagation de l'épidémie tout en permettant la continuité de ses activités. Plus de 95 % des salariés bénéficient d'un dispositif de télétravail lorsque le contexte d'activité le permet.

ALLEN est très attentif à l'évolution de la situation et prend les mesures adéquates pour limiter les impacts négatifs de la crise, résultant de la baisse d'activité, tel que le recours au chômage partiel lorsqu'il existe des dispositifs dans les différents pays dans lesquels le Groupe est implanté.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration d'ALLEN, qui s'est réuni le 6 avril 2020, a décidé de ne pas proposer le paiement d'un dividende au titre de l'exercice 2019 à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Cette décision permet à ALLEN de préserver ses ressources financières pour protéger l'avenir, dans un contexte où l'ensemble des parties prenantes, notamment les collaborateurs, sont tous solidaires du Groupe et contribuent à l'effort collectif.

Le Groupe ALLEN ne dispose pas, à date, d'une information suffisamment fiable pour établir des prévisions d'activité pour 2020.